

Bulletin municipal décembre 2020

AVIS IMPORTANT MODIFICATION DE LA JOURNÉE DE COLLECTE DES BACS DE DÉCHETS

Veuillez noter qu'avec le nouveau contrat de collecte, la journée pour la collecte des bacs passera du jeudi au **mercredi**. Vous devrez donc mettre vos bac sur le bord du chemin le mardi soir pour vous assurer qu'ils soient ramassés.

Ce changement sera valide à partir de janvier 2021.

<u>mercredi</u> 6 janvier : bacs noirs, verts et bruns <u>mercredi</u> 20 janvier : bacs verts et bruns

Surveillez votre boite aux lettres dans les prochaines semaines, le calendrier municipal incluant toutes les dates de collectes pour l'année vous sera envoyé!

Durant la période des Fêtes, la bibliothèque Yves Meilleur sera fermée les 24, 25 et 26 et 31 décembre 2020 et également les 1^{er} et 2 janvier 2021

Mais elle sera ouverte le mardi 29 décembre 2020

aux heures habituelles

12h à 15h et 18h à 21h

Passez de Joyeuses Fêtesl





Déneigement des entrées privées



Nous vous rappelons que selon le règlement 2011-455, il est interdit de laisser, de jeter, de pousser ou de déposer dans ou vers le domaine public, un cours d'eau ou un lac, de la neige ou de la glace, provenant d'un terrain privé.

Également, il est très important de ne pas pousser de neige ou de glace sur les bornes fontaines, car ceci rend leur accès difficile pour le Service incendie et accentue le risque de gel. Pour des raisons de sécurité publique, les bornes fontaines doivent être dégagées et accessibles en tout temps.



Bulletin municipal décembre 2020



POSTE DE CONSEILLER VACANT - ÉLECTION PARTIELLE REPORTÉE



Depuis le mois de septembre dernier, le poste de conseiller #2 est vacant. Habituellement, une élection partielle doit se tenir afin de combler un poste qui est libre. Cependant, étant donné la situation actuelle relative à la COVID-19, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a informé la municipalité que cette élection partielle devait être reportée.

Ainsi, nous vous avisons qu'à moins d'un avis contraire du MAMH, nous ne tiendrons pas d'élections partielles pour le poste vacant au sein du conseil. Sous réserve de l'évolution de la pandémie, celui-ci devrait être comblé lors de l'élection générale prévue le 7 novembre 2021.



